**Charte d’engagement mutuel**

Cette Charte a pour but de mettre en place des règles simples et saines afin que chaque joueur, quelle que soit sa catégorie et son choix de pratique, trouve sa place et évolue positivement au sein du club.

Elle précise aussi les engagements mutuels des éducateurs, accompagnants et dirigeants envers les licenciés. Elle impose de facto la valorisation par le club de tous ses bénévoles qui agissent en permanence pour que vive et progresse nos équipes.

Tout adhérant de l’ABP titulaire d’une licence validée mais aussi en tant que parent d’un joueur mineur, je m'engage à défendre les couleurs du club en respectant les valeurs morales et sportives présentées ci-dessous.

Le ***JOUEUR ou Le PARENT*** s'engage à:

* ***Respecter*** les arbitres, les partenaires, les adversaires et les dirigeants.
* ***Assister*** aux séances d'entrainements avec tout le sérieux et la rigueur nécessaire.
* ***Accepter*** les choix sportifs de l'entraineur et rester ouvert au dialogue.
* ***Etre soucieux*** *de la préservation**du* matériel mis à sa disposition.
* ***Refuser*** *toute forme de violence ou de discrimination.*
* ***Etre maitre de lui***, ponctuel et dans un état physique permettant de pratiquer le football sans prendre de risque pour sa santé.
* ***Payer*** tout ou partie du prix de la sanction disciplinaire pour toutes les fautes sanctionnées pour un motif autre que le comportement anti sportif (CAS)
* ***Régler*** la totalité de mon adhésion.

Les ***EDUCATEURS, DIRIGEANTS du club*** s'engagent à:

* ***Respecter*** la personnalité, l'intégrité physique des joueurs et des arbitres.
* ***Etre ponctuel***, pédagogue et ouvert au dialogue avec le groupe qu’il encadre.
* ***Etre exemplaire*** *et*maitre de lui en toutes circonstances, dans son comportement dans les vestiaires ou sur le banc de touche.
* ***Refuser*** toute forme de violence, discrimination et de tricherie.
* ***Sensibiliser*** les jeunes aux thématiques liées à leur santé, hygiène et bien vivre.
* ***Susciter*** l’intérêt des joueurs pour être partie prenante dans le projet associatif du club.
* ***Fidéliser*** les licenciés en participant aux actions et évènements proposés par le club.

Dispositions approuvées en conseil d’administration de septembre 2020 et validées lors de l’assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2020,

Signatures :